

L'ACCAPAREMENT DES TERRES : QUE PUIS-JE FAIRE ?

En tant que citoyens non concernés directement par l'accaparement des terres, plusieurs actions sont possibles :

- s'éduquer, et éduquer les autres (notamment au travers des réseaux sociaux), afin de comprendre pleinement le phénomène et sensibiliser un plus grand nombre de personnes (Alimenterre propose de nombreuses ressources sur le sujet, disponibles ici) ;
- signer des pétitions, pour inciter les acteurs au pouvoir (comme les organisations internationales) à considérer le phénomène et prendre des mesures pour le contrer ou pour faire pression sur les investisseurs pour qu'ils abandonnent leurs projets ;
- faire des dons à des associations et ONGs travaillant sur le sujet pour soutenir leurs efforts (par exemple, Alimenterre ou GRAIN) ;
- s'engager bénévolement auprès d'une association ou ONG pour les soutenir plus activement dans leurs actions, y compris en participant à des manifestations (par exemple, Agir Ensemble pour les Droits Humains avec son projet PEUPLE, SOS Faim) ;
- dénoncer, voir boycotter, les entreprises et produits liés à ce genre de procédés ;
- s'assurer (auprès de sa banque ou assurance) que son argent n'est pas investi dans des fonds favorisant l'accaparement des terres. L'association Sauvons le Forêt recommande de ne pas placer son argent dans des fonds agricoles ou des fonds de matières premières (pour en savoir plus sur le sujet, vidéo de GRAIN « Des fonds de pension alimentent l'accaparement des terres au Brésil »);
- diminuer sa consommation de viande et son utilisation de biocarburants afin de diminuer les besoins en production de ceux-ci, et par conséquent les besoins en terres arables.

Les producteurs locaux impactés par le phénomène peuvent s'organiser en comité pour développer des actions de plaidoyer, entrer en dialogue avec des investisseurs, poursuivre en justice les investisseurs s'accaparent leurs terres, ou sensibiliser la population globale aux événements les touchant.

En agissant ensemble, il est possible de faire pression et mener à un changement.

L'ACCAPAREMENT DES TERRES : QUE PUIS-JE FAIRE ?

EXEMPLE :

En 2008, il est révélé que l'entreprise sud-coréenne Daewoo est en négociation avec l'État malgache pour la location de plus d'un million d'hectares de terres (environ la moitié des terres arables disponibles dans le pays). La production issue de ces terres est destinée à l'exportation. Les communautés locales n'en avaient pas été informées.

Or, à Madagascar, la terre est dotée d'un caractère sacré, lié aux ancêtres. Malgré la promesse de création d'infrastructures et emplois, la population, menée par des ONGs et l'opposition au gouvernement, a commencé à s'organiser et à manifester contre le projet. En 2009, sous cette pression, le projet est abandonné avec la démission du président Marc Ravalomanana.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Brut. 2020. « Pérou : des communautés autochtones face à l'industrie pétrolière ». Disponible sur : <https://www.brut.media/fr/international/perou-des-communautes-autochtones-face-a-l-industrie-petroliere-f48dad0a-2f53-4b33-a659-1e412619b6c9>
- GRAIN. 2018. « Daewoo-Madagascar, 10 ans après ». Disponible sur : <https://blogs.mediapart.fr/grain/blog/161118/daewoo-madagascar-10-ans-apres>
- Terre des Hommes France. 2012. « Kit pédagogique pour reproduire la FORMaCTION "L'accaparement des terres : quels moyens pour le combattre ?" ». Disponible sur : https://www.alimenterre.org/system/files/ressources/pdf/458_kit_pedagogique_formation_version_finale.pdf
- Terre en vues. 2020. « Luttes citoyennes contre l'accaparement des terres nourricières ». Disponible sur : https://www.youtube.com/watch?v=QVSgnZEapFY&ab_channel=Terre-en-vue

Cette initiative fait partie
du projet Mindchangers



Mindchangers est un projet piloté par  RESACOOP en Auvergne-Rhône-Alpes et financé par :

